

# **Motion visant à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du DM 103 un moment de communication à caractère éthique.**

## **Proposition :**

« L'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale annuelle du District Multiple 103 inclut nécessairement une communication à caractère éthique sur un thème choisi par la Commission Nationale qui en est en charge et délivrée à la tribune par le Gouverneur responsable ou le Président de la Commission ou tout intervenant proposé par eux et accrédité par le Conseil des Gouverneurs. Cette communication est programmée dès que possible après l'ouverture de l'Assemblée Générale.»